

## LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE BUDGET 2023 DE LA VILLE DE LANCY

**Ce jeudi 22 décembre, le Conseil municipal de la Ville de Lancy a voté le budget annuel 2023 de la commune, à l'occasion de sa dernière séance plénière de l'année. Cette approbation fait suite à l'entrée en matière du 24 novembre 2022.**

L'acte politique essentiel en matière financière a eu lieu ce jeudi au cœur de la salle du Conseil municipal de la mairie de Lancy. Le document qui synthétise les politiques publiques au sein du compte de résultat a été approuvé par 19 voix contre 16 (0 abstention). Pour Corinne Gachet, conseillère administrative en charge des finances, « le Conseil administratif est satisfait. Le budget annuel, qui contient les prévisions des charges de fonctionnement en regard des revenus attendus est un outil indispensable pour déterminer les besoins en financement de l'administration. Il était essentiel que nous débutions 2023 avec un tel document validé par notre organe délibératif. » Le budget de fonctionnement 2023 de la Ville de Lancy prévoit des revenus à hauteur de 161.88 millions de francs, pour des charges estimées à 165.92 millions de francs. Un excédent de charges d'une somme de Fr. 4'046'000.- est donc prévu.

### DES COÛTS ÉNERGÉTIQUES ET UNE POPULATION EN AUGMENTATION

Les enjeux liés à l'augmentation de la population et à l'émergence des nouveaux quartiers, ainsi qu'à la nécessité de garantir et perfectionner les prestations de manière constante, sont tout autant des domaines et prérogatives qui ont contribué à la construction du budget. Ce dernier a également été marqué par les hausses prévisionnelles des coûts énergétiques. En termes de préparation budgétaire, un accent particulier a été porté sur les demandes de nouveaux postes : le budget prévoit la création de 65 postes supplémentaires. Hormis les nouveaux postes nécessaires pour assurer l'augmentation de l'offre en matière de places d'accueil en crèches et garderies, 27 personnes devraient rejoindre l'administration lancéenne.

### RÉPONDRE AUX ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

Côté subventions, la Ville de Lancy continue de soutenir les organismes à but non lucratif (environ 15 millions de francs), dont 4.5 millions alloués à la FASE et 2.25 millions au Groupement intercommunal pour l'accueil de jour Rhône-Sud. Au sujet de la petite enfance, l'impact de la municipalisation sur le budget est limité et conforme aux projections. Salima Moyard, Maire de Lancy, rappelle d'ailleurs que « contrairement au modèle de subventionnement qui prévalait jusqu'alors, il est désormais possible de gérer la gouvernance financière en matière de charges du personnel. » Il faut par ailleurs décorréliser la municipalisation de l'élargissement des prestations, comme l'augmentation des places d'accueil ou les nouveaux locaux pour certaines structures. Enfin, l'application des mécanismes salariaux est maintenue et la nouvelle échelle des fonctions et le nouveau statut du personnel pourra entrer en vigueur avec les moyens nécessaires.

Avec le vote de ce budget, l'Exécutif lancéen débute l'année 2023 de manière sereine pour maintenir et élargir les prestations de qualité fournies aux habitant-es, selon ses priorités. « Il est essentiel que l'administration dispose des moyens nécessaires pour appliquer les orientations politiques, et répondre aux enjeux actuels, notamment en matière sociale et environnementale. » conclut Damien Bonfanti, conseiller administratif.

---

**CONTACTS** / **Salima Moyard**, Maire de Lancy [s.moyard@lancy.ch](mailto:s.moyard@lancy.ch) / **Corinne Gachet**, conseillère administrative [c.gachet@lancy.ch](mailto:c.gachet@lancy.ch) / **Damien Bonfanti**, conseiller administratif [d.bonfanti@lancy.ch](mailto:d.bonfanti@lancy.ch)